

N° 2026- 066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 18 septembre 2026	Date d'affichage 18 septembre 2026	Séance du 24 septembre 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants		
			29	17	29

OBJET : Harmonisation des horaires des écoles de la commune

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-066-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Objet : Harmonisation des horaires des écoles de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article Article D521-11 du code de l'éducation, relatif aux dispositions particulières des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu les CR des conseils d'école de juin 2026 des conseils d'écoles de tous les établissements scolaires primaires de la ville ;

Considérant que l'ouverture de l'école Olympe de Gouges en un groupe scolaire et la municipalisation de l'école du quartier d'Orly Parc sont l'occasion de mettre en place une harmonisation des horaires des écoles ;

Considérant que chaque directeur d'école a été consulté et a émis un avis favorable ;

Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de fixer les horaires des écoles comme suit :

- Accueil du matin de 8H20 à 8H30
- Sortie du midi à 11H30
- Accueil du midi de 13H20 à 13H30
- Sortie du soir à 16H30

Article 2 : Décide de ne pas changer les horaires des accueils périscolaires :

- Accueil matin de 7H30 à 8H30
- Pause méridienne de 11H30 à 13H20
- Animation après-classe de 16H30 à 18H30

Article 3 : Décide que les nouveaux horaires harmonisés des écoles seront appliqués dès le 02 novembre 2026.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre 2026

Le Maire,


Nicolas DAINVILLE.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-066-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026